

Avis administratifs

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouarzel

Par arrêté n° 2024-06-01 du 3 juin 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Plouarzel qui se déroulera du lundi 24 juin 2024 (9 h 00) au vendredi 26 juillet 2024 (16 h 30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de déclaration de projet n° 1 du PLU comprend 2 parties : la justification de l'intérêt général du projet permettant d'adapter le PLU et les adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, pour permettre l'implantation d'une construction communale abritant notamment une nouvelle médiathèque et une salle d'animation sur une zone naturelle Np au PLU en vigueur.

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'Autorité environnementale suite à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Mme Jeanine Froment, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif (TA) de Rennes. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel.

Les permanences de la commissaire-enquêteur auront lieu à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanrivaroé. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- mairie de Plouarzel : place Ker, 29810 Plouarzel : lundi 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 30 à 17 h 00, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00, mercredi, samedi : 8 h 30 à 12 h 00, - communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdioual, 29290 Lanrivaroé : lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 (vendredi 16 h 30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur celui situé à la CCPI. Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire-enquêteur par :

- courrier postal : CCPI, ZA de Kerdioual, 29290 Lanrivaroé, en précisant la mention "enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel" et "à l'attention de la commissaire-enquêteur", - courrier électronique : enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr

- registre dématérialisé : https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/ La commissaire-enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public : - lundi 24 juin 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, - mercredi 3 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, siège de la CCPI à Lanrivaroé, - samedi 20 juillet 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, - vendredi 26 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, mairie de Plouarzel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique. Les informations relatives à l'enquête publique de la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plouarzel : www.plouarzel.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire-enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours. La commissaire-enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

À partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au président de la CCPI et au président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Plouarzel aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse. La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.

Vie des sociétés

VIVIER Avocats et Notaires associés. Tours - Paris - Blois - Orléans SOCIÉTÉ www.droitviviervivier.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Fait acte signé électroniquement en date du 25 juin 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée Ambier Emeraude, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SARL Capital social : 1 500 euros Siège social : 1, rue du Port 29360 CLOHARS-CARNOET 894 302 330 RCS de Quimper

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er juin 2024, de transférer le siège social à 10, boulevard des Pièges, Le Pouldu, 29360 Clohars-Carnoet. Mention sera portée au RCS de Quimper.

E2CA EXPERTISE COMPTABLE

MUNDO

Forme : SARL Capital social : 1 500 euros Siège social : 1, rue du Port 29360 CLOHARS-CARNOET 894 302 330 RCS de Quimper

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er juin 2024, de transférer le siège social à 10, boulevard des Pièges, Le Pouldu, 29360 Clohars-Carnoet. Mention sera portée au RCS de Quimper.

dimanche ouest france 1 journal 4 cahiers

BRASPENNING INTERIM Société par actions simplifiée Au capital de 90 000 euros Siège social : 12, rue Colbert 29200 BREST 914 797 928 RCS Brest

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant PV du 27 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.229-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Dépôt légal au RCS de Brest.

INTERLANDS

Forme : SAS société en liquidation Capital social : 8 000 euros Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 803 787 928 RCS Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Trégunc a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

COMPAGNIE DE GUÉNOLE Société par actions simplifiée Au capital de 16 880 000 euros Siège social : Odet 29500 ERGUE-GABERIC 439 599 731 RCS Quimper

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, Sofibol, société en commandite par action, au capital de 131 824 512 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 Ergue-Gabéric et dont le numéro d'immatriculation est 342 125 366 RCS Quimper, en sa qualité d'associé unique de la société Compagnie de Guénole (la «société»), décidé de dissoudre sans liquidation la société en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation Capital social : 3 000 euros Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Trégunc a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

solution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. M. Feng Ye, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Trégunc a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20 juin 2024, il a été constituée une SASU dénommée : Sarmon. Le siège social est situé à : Sarmon, 29490 Gupvas. Capital : 15 000 euros. Objet social : l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions, ainsi que le dépôt-vente de véhicules neufs et d'occasions (VP, utilitaires, poids lourds, véhicules spécifiques), location de longue et de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers sans chauffeurs. Le négoce, l'import-export, la vente en gros et au détail de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles, ainsi que de matériels et équipements destinés à tous véhicules. Conseil en gestion de flotte et apport d'affaires. Président : M. Samih Zidj demeurant 15, rue François-Villon, 29480 Le Relec-Kerhuon, élu pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Brest.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation Capital social : 3 000 euros Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Trégunc a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

-67% de réduction

Abonnez-vous ! 15€/mois pendant 6 mois. À l'occasion des Jeux de Paris, abonnez-vous au Pack famille : le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches + un hors-série offert !

Envoyez le bon sans affranchir à Service Clients Libre réponse 9414 35999 Rennes Cedex 9 02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h CODE : S241OJL/APJO Gagnez du temps abo.ouest-france.fr/jeux-paris

BULLETIN D'ABONNEMENT OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France pendant 6 mois 7/7, le journal papier livré à domicile pour 15€/mois au lieu de 45,60€, soit 67% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix. Je recevrai en cadeau le hors-série sur les Jeux.

ouest france Membres du Directoire: MM. François-Xavier LeFranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Léviner, M. Olivier Porte. Membres du Conseil de Surveillance: MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cotteraux, Elsa Da Costa, Annabel Desgrèzes du Loü, Laurence Maïhaigner, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thomas Mellard. Une question sur votre abonnement ? Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service. Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art.

avez ement